

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir, en vertu du Code du Développement Territorial, que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est le « Réseau des Energies de Wavre » dont les bureaux se trouvent Rue Provinciale 265 à 1301 Bierges.

Les terrains concernés sont situés à 1300 Wavre et cadastré division 1, section B n°47B2 - division 1, section C n°1/2, 1/4 - division 1, section L n°283G2 - division 1, section N n°17A2 - division 2, section G n°48D pie, 345V, 345Y pie - division 2, section H n°12M6 pie, 16T pie, 121S pie, à Bierges et cadastré division 3, section D n°68L, 206/3A et à 1300 Limal, cadastré division 4, section B n°122V.

Le projet consiste en la réalisation de fresques artistiques sur 14 cabines électriques.

L'annonce de projet est réalisée sur base des articles suivants du Code du Développement Territorial :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ;
- Art. D.VIII.13. L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16 au 30 août 2024 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 9 août 2024